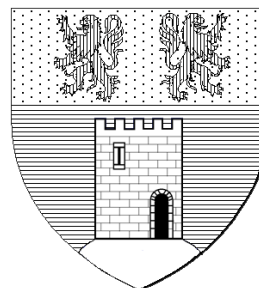


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 15 NOVEMBRE 2019

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe et MAGNUS Philippe.

M. DE CARLO Roger avait donné pouvoir à M. MAGNUS.

Absents : MM COURNEDE Mathieu, LAUGIER Robert et SEGUIN Jean-Jacques.

Le Maire ouvre la séance à 20H30 et en rappelant les faits marquants intervenus depuis la dernière réunion.

La réfection de l'éclairage public est en cours. Les problèmes constatés (la Pinié notamment) sont signalés au fur et mesure à l'entreprise qui procède aux adaptations.

En vertu des dispositions du décret du 14/12/2016, le recours à architecte pour les Communes n'est obligatoire qu'au-delà de 150 m².

Les taux des redevances de l'Agence de l'Eau restent inchangés en 2020.

Le FCTVA 2019 a été notifié pour 5 223.91 €.

Un point précis a été fait sur les dossiers de subvention en vue de leur liquidation. A cette fin et pour régler les factures en instance, il est procédé à une Décision Modificative d'ajustement adoptée à l'unanimité.

La commémoration de l'armistice du 11 novembre a connu une bonne participation. Un problème a été constaté au sommet du monument aux morts qui devra être vérifié. Henri AMIC a proposé son aide technique.

Une réunion commune des Conseils municipaux de Ballons et Lachau sera organisée pour examiner des dossiers communs dont l'étrave pour le déneigement.

Établi le : 20/12/2019

MAIRE

M. Philippe MAGNUS

Signature et cachet

Le défibrillateur a été commandé.

La réunion de préparation du marché de Noël est fixée au 16 novembre à 11H00.

La Commission Projets se réunira le dimanche 24 novembre à 11H00 dans la Salle du Conseil Municipal. Elle portera notamment sur l'état d'avancement des projets en cours, la préparation de l'Arbre de Noël des enfants ainsi que sur l'action en faveur des aînés.

L'École de Cavalerie de Saumur a programmé des exercices de véhicules blindés et légers dans le secteur du 12 au 16 décembre.

Une réunion d'information sur les chiens de protection des troupeaux doit se tenir prochainement.

Le Département a adopté une motion en faveur de la défense des services publics.

Le Maire donne lecture des délibérations prises suite au dernier Conseil et rappelle l'ordre du jour.

1- **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE**

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- **BÂTIMENTS COMMUNAUX**

École

Les travaux sont quasiment terminés. Restent à installer les volets roulants et les appuis de fenêtre. Le bon écoulement des chéneaux du préau sera vérifié. La SOLIHA sera relancée sur la demande de subvention.

Église

Aucun nouveau devis n'a été reçu. Les entreprises rencontrent des difficultés pour l'acheminement d'une grue. La difficulté du chantier et son coût résultent principalement des problèmes liés au transport et à l'installation de l'échafaudage et de la grue.

Écurie SARLIN

L'entreprise MINETTO va transmettre un devis.

Un devis a été demandé à l'entreprise RISPAL. Son planning est complet jusqu'en 2021.

Le bâtiment réaménagé pourrait accueillir le déplacement de tout ou partie de la Mairie.

Le dossier a été déposé au Département au titre des demandes de subvention 2020.

La date du Comité de Programmation n'est pas fixée à ce jour.

Passage dans la Cour du Château

La Préfecture instruit toujours le dossier. Elle est relancée régulièrement.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

La Mutte

La Commune a été retenue dans le cadre d'un appel à projet de chantiers participatifs d'isolation financé par l'Europe. L'opération consistera à isoler les murs du bâtiment. Ces travaux gratuits pour la Commune ont pour but d'initier le public aux techniques d'isolation des bâtiments en vue de réduire la facture énergétique. Le chantier pédagogique sera ouvert à tous et chacun pourra se familiariser avec la mise en œuvre du placoplâtre.

Le chantier sera réalisé par un artisan installé sur Lachau.

Ces travaux devront être achevés avant fin février 2020 car financés dans le cadre du programme européen Leader.

Cette opération nécessite l'installation des menuiseries extérieures et le positionnement préalable des gaines.

Parallèlement TOTAL Gaz Énergie a été sollicité pour isoler les combles.

Le devis établi par l'entreprise Bernard GIRARD, moins-disante, en conformité avec l'autorisation des travaux délivrée par la DDT est validé pour un montant de 5 090.69 €. (délibération n°2019-58)

Les tuiles positionnées en attente sur le toit du garage seront mises en place lors d'une prochaine intervention des agents de la Communauté de Communes.

Terrain communal devant la Mairie

La Commune a déposé une demande d'inscription dans les chantiers de pierres sèches « une pierre après l'autre » organisé par le PNR en vue d'aménager l'accès au terrain communal devant le château. Il apparaît à l'examen que ce type de chantier s'adresse en priorité à la restauration de murs en pierre sèche hors zone agglomérée.

Dans ces conditions, le devis établi par l'entreprise RODARI est retenu pour un montant de 7995 € HT.

Les pierres récupérées sur le chantier du nouveau pont sur la Lozance seront utilisées pour le couronnement du Mur. Les travaux seront réalisés concomitamment avec la dalle destinée à accueillir le nouveau site de stockage des containers.

Lavoir

La réfection de la toiture sera effectuée avec le recours des employés de la Communauté de Communes. L'accord a été obtenu dans le cadre d'un petit chantier. Philippe AMIC est chargé de suivre et de coordonner ce chantier.

3- POINT SUR LE LOTISSEMENT

Le panneau publicitaire du lotissement a été livré. Il sera installé à l'entrée du village à gauche à la sortie du pont afin d'être vu en entrant dans Lachau.

Les mandats de vente pour deux lots (un grand et un petit) ont été formalisés avec Bruno LAGIER d'IAD France.

Une confirmation pour deux lots en vente directe est enregistrée. Elle sera formalisée début 2020.

4- INTÉGRATION DES BIENS SANS MAÎTRES

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'incorporer dans le domaine privé communal les parcelles listées par l'arrêté préfectoral n°2019 308-011. (délibération n°2019-56)

5- INDEMNITÉ DE CONSEIL ET DE BUDGET AU COMPTABLE DU TRÉSOR

S'agissant d'une obligation règlementaire, le Conseil Municipal se prononce en faveur du mandatement. (délibération n°2019-57)

6- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de Communes :

A compter du 1^{er} janvier 2020 les horaires d'ouverture de la déchetterie de Barret sur Méouge seront ramenés au jeudi et samedi matin.

Station d'Épuration

Le cahier de vie de la station a été transmis.

Les employés communaux seront inscrits aux prochaines formations proposées par le SATESE à destination des exploitants de station d'épuration.

Schéma Directeur d'Eau Potable

Le Schéma Directeur a été transmis au Département qui en a accusé réception et attend la transmission de l'état liquidatif des dépenses pour solder la subvention.

Coupe de bois

La facturation va être lancée en tenant compte des changements intervenus.

La question des délaissés sur le lot communal affecté à la livraison de bois ainsi sur les abords de la coupe est soulevé. Il s'agit bien du lot affecté par l'ONF en vue du prélèvement du bois destiné à être vendu livré et non des deux lots restant à la Commune. La parole est donnée à sa demande à Francis VITAL qui présente une proposition portée avec Jean-Claude MARTIN. Elle consiste à enlever les « gros bois » en contrepartie de la remise en état du chemin à l'issue des opérations. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Francis VITAL s'organisera en conséquence avec Jean-Claude MARTIN.

SIVOS - École de Séderon

Le SIVOS a transmis le chiffrage du coût d'un accompagnateur dans le car scolaire pour les enfants de moins de 6 ans. Il s'élève à 5 600 €.

Le Conseil Municipal considère que le coût n'est pas supportable budgétairement et recommande que les parents s'organisent à tour de rôle pour accompagner les enfants selon un modèle à définir. Cette position est partagée par le Président du SIVOS.

Une demande de réouverture de classe a été formulée, les effectifs ayant atteint 50 enfants.

Un voyage scolaire est en préparation. La participation des communes s'élève à 50 € par enfant.

Voirie

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le danger potentiel d'un tilleul a été signalé à la montée du village. Le Département a été contacté. Il taillera les arbres dès que possible. Le tilleul à proximité du Monument aux morts devra également être taillé. Pour la prochaine saison la possibilité d'utiliser un lamier sera étudiée.

Des travaux ont été réalisés sur le Chemin de la Tour. Michel CURNIER a fourni les matériaux, Yannick NICOLAS a assuré le transport, Philippe la mise en œuvre. La barre a été bétonnée, des trous ont été bouchés et cylindrés. Des reprises ont été faites sur le chemin côté BELLUE.

La buse du Coulet de la Prise est obstruée complètement.

Le nettoyage des barres doit être effectué très régulièrement en cette saison de chute des feuilles car il conditionne le maintien en état de la voirie. La famille TOSELLI attire l'attention sur le Chemin de Saint Marc.

Les trous seront rebouchés après Calma notamment aux alentours du saule.

École de Barret sur Méouge

La Commune de Barret-sur-Méouge a transmis la facturation 2018-2019 qui s'élève à 6 812.54 € pour cinq enfants soit 1 362.51 € par an et par enfant.

Cimetière

Des félicitations ont été reçues à la Toussaint quant à l'état d'entretien du cimetière.

Autorisation a été donnée à Simone JARJAYES pour des travaux sur sa concession.

Une concession cinquantenaire a été attribuée à Roger de CARLO et sa famille.

SMIGIBA

Une carte d'identification des points faibles (présence de lignes et conduites souterraines) dans les lits et abords des cours d'eau est en cours.

7- QUESTIONS DIVERSES.

La subvention à Mémoire de la Résistance est reconduite (*délibération n°2019-59*). Robert PINEL, fier du travail accompli, a passé le témoin à Robert BONTOUX.

La Mutuelle de la Petite Enfance a engagé une étude sur le secteur de Séderon en vue de la création d'une micro-crèche. 19 enfants de 0 à 3 ans ont été recensés dont 7 à Lachau.

Pour accélérer la réalisation des travaux en attente (installation des barrières en face de la mairie, pose du poteau et du panneau du PNR à la montée des tilleuls, du lotissement à l'entrée du village, reprise de la grille d'évacuation des eaux pluviales dans le haut de la Grand Rue) un devis sera demandé à Richard MICHELI.

Il est rappelé que lors des faibles chutes de neige, le déneigement n'est effectué que sur les chemins goudronnés et en aucun cas sur les chemins de terre car le chasse-neige occasionnerait alors des dégâts sur la voirie supérieurs au bénéfice escompté.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 23H50.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet